

AFFAIRE N° 3. - Renouvellement du contrat de concession pour l'exploitation du STADE de la REDOUTE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le contrat de concession pour l'exploitation du STADE de la REDOUTE qui avait été conclu entre la LIGUE REUNIONNAISE de FOOT BALL et la COMMUNE de SAINT-DENIS, est arrivé à expiration le 31 DECEMBRE 1969.

La question a été soumise à notre Collègue CHEVASSUS qui a reçu une délégation permanente pour tout ce qui concerne les terrains de sport communaux. Il a émis un avis favorable au renouvellement dudit contrat sur les mêmes bases.

En conséquence, je propose que ledit contrat soit renouvelé pour une période d'un an pour compter du 1er janvier 1970.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

M. CHEVASSUS. - Si je me fie aux chiffres qui ont été donnés par Mme BEDIER, et ces chiffres ne peuvent pas être mis en doute, la LIGUE de FOOT-BALL donne à la Municipalité 1 000 000 ou 1 100 000 Frs par an, alors que les frais représentent à peu près 2 000 000 de Frs. Mais, je vous le dis tout simplement, si nous n'acceptons pas les conditions actuelles que devrions-nous faire plus tard, lorsqu'il s'agira du Stade du Chaudron, où, au lieu de 2 hectares, il y en aura 20, où le personnel sera plus nombreux, où il y aura beaucoup d'instruments et de frais de toute nature. Il est donc bon de dire oui et de prévoir ce que l'on pourra faire plus tard, lorsque le Stade du Chaudron existera, parce que, à ce moment là, ce ne sera plus un déficit d'un millions, mais de trois ou quatre millions que nous aurons à supporter. Nous aurons alors deux possibilités : la première sera certainement de demander à la LIGUE de FOOT-BALL une participation plus importante; une deuxième mesure, qui avait été suggérée par mon collègue PARIS, serait de demander une participation des Sociétés Sportives aux frais d'entraînement. Bien sûr, c'est une mesure qui est impopulaire, mais il faudra trouver des ressources. Or, il se trouve que les Sociétés ne font pas toujours ce qu'elles peuvent pour se procurer des ressources. Il m'est arrivé de représenter Monsieur le Maire à des bals organisés par les Sociétés Sportives, et bien, je vous assure que ces bals rapportent. Aux Deux Canons, j'ai vu des foules considérables pour le bal du Réal Saint-Jacques, et une foule presque aussi importante pour le Bal de l'Escadrille. C'est pour vous dire qu'il faut demander aux Sociétés Sportives de faire un effort. Cet effort, elles peuvent le consentir, mais enfin, dans l'immédiat, je pense qu'il faut renouveler le contrat, parce qu'il est respecté d'une manière parfaitement scrupuleuse par la LIGUE REUNIONNAISE de FOOT-BALL.

Il y a maintenant un autre problème important qui est celui du gardiennage. Avec toute sa conscience professionnelle, MANGATA fait ce qu'il peut pour entretenir les terrains de la Redoute, mais son travail est défait par les gosses à longueur de journée.

LE MAIRE. - En ce qui concerne le problème du gardiennage, M. ROSIER a été mis au Stade de la Redoute et il s'acquitte de sa tâche avec beaucoup de conscience. Maintenant, en ce qui concerne les jeunes, j'ai déjà mis en train un terrain de foot-ball au Chaudron. Il sera bientôt mis à la disposition des Sociétés Sportives, ainsi que le terrain du Stade du Butor. A la Redoute, on a soulevé le problème d'un troisième terrain d'entraînement sur le terrain de basket qui ne sert absolument à rien, aux dires de la LIGUE de FOOT-BALL. Je vais faire faire une étude par l'architecte et voir ce qu'éventuellement on pourrait faire dans ce sens.

M. EVAN. - Le vrai problème, d'après moi, c'est que la ville de Saint-Denis manque d'espaces pour les jeunes. Les terrains, aussi bien de la Redoute et du Chaudron sont insuffisants. Les jeunes ne peuvent pas s'ébattre. C'est bien de penser à eux.

LE MAIRE. - Il est à remarquer que lorsque Saint-Denis avait 40 000 habitants il y avait trois stades ; pour 85 000 habitants, il n'y a plus qu'un stade. Il n'y a pas à accuser nos prédécesseurs, il y a eu d'autres besoins urgents. Nous devons remonter la pente et nous allons pouvoir le faire. Outre les deux terrains de la Redoute, et le troisième éventuel, celui du stade du Butor qui sera livré à la fin de l'année, celui du C.R.E.P.S., celui du Chaudron, il y a le terrain de la Montagne, au total sept terrains qui seront mis à la disposition des jeunes.

M. PARIS. - Ne pourrait-on pas récupérer le terrain Roland Garros ?

LE MAIRE. - J'y ai pensé, mais c'est un terrain privé.

M. BOYER. - Est-il utilisé à 100 % ?

LE MAIRE. - Je crois bien, car il y a au moins 300 membres.

M. HOARAU. - La superficie restante ne suffit pas pour faire un terrain de foot-bail.

M. CHANE KUNK. - Naturellement, puisqu'il y a un bâtiment dessus.

M. PARIS. - L'ancien stade existe, on peut démolir le bâtiment. Cela nous rendrait bien service. Je sais très bien que lorsqu'on parle du B.O.T.C., on s'attaque à une classe spéciale de la Société, mais nous avons besoin de terrains pour nos jeunes.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

*sur cette affaire conforme  
à l'avis du Maire  
F. Chauvion  
R. Dupont*

*Approuvé  
le 14 mai 1970  
Jean B. Dupont  
le secrétaire général  
Roger M. Keller*